



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 28 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion de la femme

Amélioration de la condition de la femme en milieu rural

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution [66/129](#) de l'Assemblée générale, rend compte des activités entreprises par les États Membres et les organismes des Nations Unies pour améliorer la condition de la femme en milieu rural et contient des recommandations présentées à l'Assemblée pour examen.

* [A/68/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/129 sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la mise en œuvre de la résolution à sa soixante-huitième session. Établi en réponse à cette demande, le présent rapport rend compte de la situation des femmes rurales en mettant en évidence les efforts déployés par les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres acteurs pour surmonter les obstacles et les difficultés qui entravent la réalisation de l'autonomisation économique des femmes rurales et permettre à celles-ci d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'accéder à une vie meilleure. Y figurent également des recommandations présentées à l'Assemblée pour examen.

2. Une note verbale a été distribuée à tous les États Membres et une lettre a été adressée aux organismes des Nations Unies leur demandant de contribuer au rapport. Vingt réponses ont été reçues d'États Membres¹ dont les apports ont été incorporés dans le présent rapport.

3. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, les États Membres ont rappelé qu'il importait de donner les moyens aux femmes rurales d'être des agents essentiels de l'amélioration du développement agricole et rural, et de la sécurité alimentaire et de la nutrition (résolution 66/288, annexe, par. 109). La cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, tenue en 2012, a mis l'accent sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels. Bien que les délibérations de la Commission n'aient pas abouti à l'adoption de conclusions concertées, elles ont attiré l'attention de la communauté internationale sur les problèmes auxquels les femmes rurales sont confrontées. L'élan politique donné par la Commission a incité à l'accélération des progrès dans la mise en œuvre des cadres généraux et juridiques favorables aux femmes, y compris le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

II. Contexte

4. La population mondiale, qui compte actuellement environ 7,2 milliards d'habitants, devrait augmenter de 2,4 milliards pour passer à 9,6 milliards en 2050². Alors que moins de la moitié de la population mondiale vit actuellement en milieu rural, selon les estimations, la population rurale totale atteindra un maximum entre 2020 et 2025 et commencera ensuite à diminuer. Ces tendances mondiales s'inscrivent dans la dynamique de la croissance de la population rurale dans les régions moins développées qui abritent actuellement plus de 90 % de la population rurale du monde. Si le nombre de personnes vivant dans les zones rurales des pays développés a constamment baissé pendant la seconde moitié du XX^e siècle, la

¹ Des contributions ont été reçues des États Membres suivants : Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Colombie, Chypre, El Salvador, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Mexique, Paraguay, Pérou, Pologne, Roumanie, Sénégal, Tunisie et Turquie.

² Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (New York, 2013).

population rurale des régions moins développées a plus que doublé depuis 1950 et continuera probablement de croître jusqu'en 2021³. Il y a toutefois des différences entre les régions. À titre d'exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est, le nombre de personnes vivant dans les zones rurales est déjà en baisse, alors que selon les prévisions, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Asie du Sud et en Asie centrale, les nombres d'habitants commenceront à diminuer vers l'an 2025, de même qu'en Afrique subsaharienne en 2045⁴. En 2050, il y aura probablement 0,3 milliard de moins d'habitants dans les zones rurales, tandis que la population urbaine devrait atteindre 6,3 milliards d'habitants³.

5. Malgré la tendance à l'urbanisation, l'extrême pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural. Sur 1,2 milliard de personnes (un cinquième de la population mondiale) qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, environ 800 millions, soit plus de 65 %, vivent en milieu rural⁵. Selon le *Global Monitoring Report 2013* (Rapport de suivi mondial 2013) établi par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, le défi que représente la réduction de la pauvreté concerne principalement les zones rurales d'Asie et d'Afrique subsaharienne : 46 % de la population rurale de l'Afrique subsaharienne vivaient avec moins de 1,25 dollars par jour en 2008, par rapport à 34 % de la population urbaine de cette région. Les trois quarts des pauvres d'Asie du Sud vivent en milieu rural, alors qu'en Asie de l'Est, les pauvres vivant dans les zones rurales sont environ cinq fois plus nombreux que ceux qui vivent en milieu urbain⁶.

6. La persistance de la pauvreté a empêché les zones rurales d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Selon les recherches effectuées récemment par le FMI, les pays les plus urbanisés ont mieux réussi à atteindre ces objectifs. Les pays ayant un niveau d'urbanisation 60 % devraient réaliser 50 % de plus d'objectifs que ceux dont le niveau d'urbanisation est de 40 % ou moins⁶, ce qui montre que les économies d'agglomération peuvent contribuer à accroître la productivité et attirer en conséquence davantage de sociétés et créer de meilleures perspectives d'emploi.

7. Les femmes rurales représentent un quart de la population mondiale et jouent un rôle important en aidant leur famille à assurer la nourriture et la sécurité alimentaire, à améliorer la qualité de vie rurale et à créer des revenus et le bien-être en général. Les femmes rurales constituent un grand pourcentage de la main-d'œuvre agricole, dispensent la plupart des soins non rémunérés et jouent un rôle essentiel dans la production alimentaire. Malgré cela, les femmes et les filles rurales sont constamment confrontées à des contraintes structurelles qui les empêchent de participer pleinement à la vie socioéconomique et politique et de contribuer à l'amélioration de leur vie et de celle des personnes qui les entourent. Les femmes et les filles rurales ont un accès restreint aux moyens de production, y compris terres et autres ressources naturelles, intrants agricoles, crédit et épargne, services de vulgarisation, information et technologie, ce qui limite leur potentiel en tant

³ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Urbanization Prospects: The 2011 Revision* (New York, 2012).

⁴ Fonds international de développement agricole (FIDA), *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* (Rome, 2010).

⁵ FIDA, Rural Poverty Portal, www.ruralpovertyportal.org.

⁶ FMI/Banque mondiale, *Global Monitoring Report 2013: Rural-Urban Dynamics and the Millennium Development Goals* (Washington, Banque mondiale, 2013).

qu'actrices économiques efficaces. À cause de normes culturelles, et parfois législatives, de pratiques discriminatoires et de questions de sécurité, elles accèdent plus difficilement que les hommes aux services publics, à la protection sociale, à l'emploi décent et aux marchés et institutions locaux et nationaux. Elles sont plus touchées par la malnutrition et la faim. La prestation des soins non rémunérés empêche les femmes rurales de tirer parti des possibilités d'emploi agricoles et non agricoles et des débouchés du secteur de l'agriculture.

8. Les femmes rurales sont des décideuses, des productrices dans l'agriculture, la pêche, la foresterie et l'élevage et des travailleuses, des chefs d'entreprise et des prestataires de services. Leur contribution est indispensable au bien-être des familles et des communautés, aux économies locales et nationales et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pourtant, mondialement, et à quelques exceptions près, la situation des femmes rurales est pire que celle des hommes ruraux et que celle des femmes et des hommes urbains au regard de tous les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement pour lesquels on dispose de données⁷. Ces objectifs ont donné l'occasion de prendre un engagement sans précédent en faveur d'un monde meilleur et plus équitable. Toutefois, l'utilisation des moyennes nationales et mondiales pour mesurer les résultats atteints peut masquer des progrès beaucoup plus lents ou même des disparités croissantes à l'échelle infranationale et au sein de certaines populations, y compris entre hommes et femmes et entre femmes rurales et femmes urbaines. Dans ce contexte, il importe d'autonomiser la femme rurale pour renforcer le développement agricole et rural.

III. Autonomisation des femmes dans les zones rurales

A. Mesures efficaces en faveur d'une croissance agricole inclusive

9. Dans sa résolution [66/129](#), l'Assemblée générale a appelé les États Membres à créer un environnement propice à l'amélioration de la situation des femmes rurales et à veiller à ce que leurs besoins, leurs priorités et leur contribution soient systématiquement pris en considération. Pour réaliser cet objectif, il est essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des instruments d'orientation qui rendent possible l'autonomisation des femmes et de lutter contre les disparités et la discrimination entre hommes et femmes qui existent dans les divers secteurs, y compris l'agriculture, le développement rural, la foresterie, la pêche, le commerce, les finances, l'éducation, la santé et l'environnement. Des politiques cohérentes et complémentaires sont essentielles pour que les femmes rurales jouissent pleinement de leurs droits tout en participant et en prenant l'initiative dans les domaines économique, social et politique.

10. Les femmes rurales ne forment pas un groupe homogène et leur situation varie en fonction de leur accès aux moyens productifs, de leurs capacités et des possibilités qui leur sont offertes et de la mesure dans laquelle leur voix est entendue. Certains groupes en particulier peuvent encore avoir des besoins spéciaux, notamment les femmes autochtones, les femmes chefs de famille ou les femmes

⁷ Équipe spéciale interinstitutions sur les femmes rurales, fiche d'information intitulée « Les femmes rurales et les objectifs du Millénaire pour le développement » (2012).

travaillant dans l'agriculture, la pêche ou le pastoralisme. Il faut donc des institutions qui soient capables de faire face à cette diversité en répondant aux besoins et priorités des femmes rurales d'une manière adaptée.

11. Il est nécessaire d'appuyer la pleine participation de la femme sur un pied d'égalité avec l'homme à tous les niveaux de prise de décision pour créer des institutions plus représentatives. Dans le cas de la Plate-forme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale, avec l'appui du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de l'Union européenne, un groupe important de femmes rurales dirigeantes a reçu un enseignement et une formation dans la perspective d'occuper des postes au conseil de gestion de coopératives locales, nationales, régionales et continentales.

12. Afin d'améliorer la participation des femmes rurales et de tenir dûment compte de leurs besoins, le Gouvernement italien, en collaboration avec l'Istituto Agronomico per l'Oltremare à Florence, a appuyé un programme visant à mieux prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les activités liées au développement rural, à la sécurité alimentaire, aux changements climatiques et à la croissance verte, ainsi qu'à créer un ensemble de connaissances et d'outils et de méthodes pour accroître l'autonomie économique et politique et le libre arbitre des femmes aux niveaux local et national. Les enseignements tirés du programme se sont concrétisés par le lancement de la mise en œuvre d'initiatives pilotes avec des indicateurs d'égalité des sexes améliorés dans le cadre de programmes de développement rural au Mozambique et au Sénégal.

13. Si l'on reconnaît le rôle des femmes dans la production alimentaire, la prestation des soins et la création de revenus agricoles, on doit s'attaquer aux contraintes qui font obstacle à la production, y compris l'inégalité d'accès aux ressources productives, aux services, au savoir, au crédit et aux marchés, dans toute décision concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FIDA et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont décidé de lancer le projet d'une réponse plus globale du système des Nations Unies en appui à l'autonomisation économique des femmes rurales en menant des actions conjointes. Le programme commun intitulé « Accélérer les progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales », lancé en 2012, est une initiative étalée sur cinq ans qui est mise en œuvre actuellement en Éthiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, au Népal, au Niger et au Rwanda afin d'assurer les moyens de subsistance et les droits des femmes rurales dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ce programme commun porte sur quatre objectifs : améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, accroître les revenus pour assurer les moyens de subsistance, améliorer le leadership et la participation à l'élaboration des lois, des politiques et des programmes au sein des institutions rurales et créer un environnement politique plus sensible à l'autonomisation économique des femmes rurales. Le programme a abouti à un dialogue politique entre les diverses parties prenantes nationales sur les problèmes rencontrés par les femmes rurales et à la mise au point de programmes communs au niveau des pays et illustre bien la manière dont les entités du système des Nations Unies peuvent s'associer pour répondre aux besoins et priorités des femmes rurales de façon globale.

14. Pour rendre les femmes rurales plus aptes à obtenir un emploi salarié décent dans le secteur agricole ou ailleurs, il faut améliorer les salaires agricoles et les conditions de travail des femmes, atténuer le poids des tâches familiales non rémunérées et promouvoir les femmes en tant que prestataires de services, y compris dans les domaines non traditionnels comme l'écologie et la technologie de l'information et des communications, grâce à la formation appropriée. Plusieurs États Membres ont déclaré avoir pris des initiatives pour améliorer les moyens de subsistance des femmes rurales. Au Brésil, notamment, un programme a été mis en œuvre pour renforcer les organisations productives de femmes rurales en améliorant l'accès aux marchés, les compétences en matière de gestion et la participation sociale et politique. De plus, des quotas ont été adoptés pour les femmes rurales dans le cadre de mesures de discrimination positive comme dans le cas de la foire de l'agriculture familiale et de la réforme agraire, où 30 % au moins des participants doivent être représentés par des organisations de femmes.

15. Pour améliorer l'accès des femmes rurales à des services financiers suffisants, il faut trouver des solutions politiques susceptibles de favoriser une meilleure intégration financière des femmes rurales en tirant partie des nouvelles technologies qui aident à franchir les barrières et à atteindre en particulier les groupes de population des zones rurales qui n'avaient pas accès à des services bancaires auparavant.

16. La science et les technologies novatrices offrent des solutions à de nombreux problèmes parmi ceux auxquels les femmes rurales sont confrontées : elles peuvent contribuer à la sécurité alimentaire en améliorant le rendement des cultures, réduire le volume des soins dispensés gratuitement par les femmes grâce à des techniques permettant d'économiser le travail et accroître la participation des femmes rurales à l'activité économique en général. ONU-Femmes et Airtel-Afrique, société de télécommunications, se sont associées pour faire bénéficier les agricultrices en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique d'outils pratiques pour l'échange d'informations par l'intermédiaire des réseaux de téléphonie mobile. Dans le cadre de cette association, Airtel-Afrique va créer un système d'information des agriculteurs qui permettra aux femmes travaillant dans ce secteur d'accéder en direct à des informations au sujet du climat, de l'évolution de la situation sur le plan des politiques suivies (fiscalité et réglementation notamment) et des services d'appui disponibles.

17. Une base de connaissances contenant des données ventilées par sexe et des indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes sur l'accès aux ressources, aux avoirs et aux revenus et la possibilité d'en disposer, la production agricole, l'emploi du temps, les responsabilités et la participation est nécessaire pour mieux informer et conseiller les décideurs et les parties prenantes pertinents. La United States Agency for International Development, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et l'Oxford Poverty and Human Development Initiative ont collaboré pour concevoir l'Indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture. Cet indice, lancé au départ au Bangladesh, au Guatemala et en Ouganda, représente un progrès majeur dans son domaine et vise à faire mieux comprendre les liens entre l'autonomisation des femmes, la sécurité alimentaire et la croissance agricole, tout en mesurant la contribution des femmes et leur niveau de participation aux activités du secteur agricole dans cinq domaines : a) décision relative à la production agricole; b) accès aux ressources productives et

pouvoir de décision à leur sujet; c) contrôle sur l'utilisation des revenus; d) responsabilités au sein de la communauté; et e) emploi du temps.

B. Accès aux terres et à la maîtrise de ces terres et d'autres ressources productives

18. Dans sa résolution [66/129](#), l'Assemblée générale a appelé à assurer aux femmes rurales l'égalité d'accès aux services sociaux de base, à des mesures de protection et de sécurité sociales appropriées, aux ressources économiques et à la maîtrise de ces ressources, ainsi qu'à des services financiers, et la plénitude et l'égalité des droits de propriété foncière et de location de terres et d'autres biens, y compris par voie de succession.

19. L'égalité des droits d'accès aux terres et à la maîtrise de ces terres est assurée aux femmes par le droit international (voir résolution [34/180](#) de l'Assemblée générale, annexe, art. 14). Pourtant, au niveau des pays, la persistance des politiques, des lois, des traditions et des coutumes discriminatoires continue d'empêcher les femmes d'accéder aux principales ressources, de se les approprier et de les maîtriser et aux revenus issus de la culture et des autres utilisations des terres. Les femmes ont non seulement moins d'accès que les hommes aux terres, elles sont souvent liées également par des droits fonciers secondaires, ce qui veut dire qu'elles détiennent ces droits par l'intermédiaire de membres masculins de la famille et risquent de les perdre en cas de divorce, de veuvage ou d'émigration du parent de sexe masculin, en particulier dans les contextes ruraux où l'accès aux ressources foncières est essentiel à la survie⁸. Selon les données sur l'ensemble du monde, les femmes ont les mêmes droits de propriété que les hommes dans 115 pays et des droits égaux en matière de succession dans 93 pays⁹. Toutefois, les disparités entre les sexes en matière d'exploitation agricole persistent dans toutes les régions.

20. Pour les femmes et les hommes ruraux, la terre est peut-être la plus importante source de production des ménages qui leur assure alimentation, nutrition et revenu. Cependant, selon une comparaison internationale des statistiques agricoles, à cause d'une série de contraintes juridiques et culturelles en matière de succession, de propriété et d'utilisation, moins de 20 % des propriétaires fonciers sont des femmes¹⁰. Les femmes représentent moins de 5 % des propriétaires d'exploitations agricoles en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, tandis qu'en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, la moyenne est de 19 %, 12 % et 15 %, respectivement¹¹. Afin d'aider à atténuer les disparités dans le domaine foncier, en mai 2012, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a adopté les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Selon ces directives, l'égalité des sexes est l'un des principes de mise en œuvre essentiels. Elle doit être respectée dans tous les programmes,

⁸ FAO, *Gender and land rights, Economic and Social Perspectives Policy Brief No. 8* (Rome, 2010).

⁹ ONU-Femmes, *Progress of the World's Women 2011-2012: In Pursuit of Justice* (2011).

¹⁰ FAO, *Genre et le Droit à la Terre: base de données*. Accessible à l'adresse <http://www.fao.org/gender/landrights/home/fr/>.

¹¹ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2012 : Investir dans l'agriculture pour un avenir meilleur* (Rome, 2012).

politiques et activités d'assistance technique visant à améliorer la gouvernance des régimes fonciers et s'inscrit dans le cadre international des droits de l'homme.

21. Afin de donner des directives précises aux législateurs et aux décideurs, ainsi qu'aux organisations de la société civile et autres parties prenantes, en appui à l'adoption et la mise en œuvre efficace des lois, des politiques et des programmes de manière à respecter, défendre et réaliser les droits des femmes à la propriété foncières et aux autres ressources productives, ONU-Femmes et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sont en train d'élaborer un ouvrage intitulé « Handbook on Effective Strategies to Realize Women's Rights to Land and other Productive Resources » (manuel sur les stratégies efficaces pour la réalisation des droits des femmes à la terre et aux autres ressources productives) sur la base d'une réunion de groupe d'experts qui s'est tenue en 2012. La FAO, en consultation avec les services statistiques nationaux, les universités, les organisations de la société civile et d'autres institutions, a élaboré une base de données sur les droits sexospécifiques et fonciers afin de fournir des informations à jour sur la manière dont les femmes et les hommes se distinguent quant à leurs droits juridiques et leur accès aux terres. Parallèlement, quelques États Membres ont réalisé des enquêtes et des études pour mieux comprendre la problématique hommes-femmes dans l'obtention des droits d'accès aux terres et de propriété foncière.

22. En Espagne, depuis l'entrée en vigueur d'une loi sur le partage de la propriété agricole, les deux époux ou concubins sont considérés comme propriétaires des produits issus des activités agricoles. Ainsi, la gestion en commun de l'exploitation agricole et les droits et obligations qui en découlent sont reconnus, y compris le partage de la responsabilité d'administration, de représentation et d'exploitation entre les deux propriétaires.

23. Au Tadjikistan, ONU-Femmes s'emploie depuis 2003 à améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les réformes agraires en appuyant les droits fonciers des femmes et en offrant aux femmes rurales davantage de possibilités économiques. En avril 2012, la révision du code foncier, y compris les recommandations relatives à l'égalité entre les sexes, a été adoptée par le Gouvernement Tadjik, sans réserves.

24. En Namibie, dans le cadre du programme d'appui à la réforme foncière, le Ministère de l'aménagement du territoire et de la réinstallation vise à distribuer les terres de façon équitable tout en protégeant les droits fonciers. Ce programme, qui favorise l'enregistrement des droits fonciers dans les communes en prévoyant des mesures particulières pour améliorer l'accès des femmes aux terres, a assuré une formation à environ 5 000 agriculteurs. Environ 60 000 terres communales ont déjà été enregistrées et les propriétaires ont désormais un certificat attestant de leur droit d'utilisation des sols. À peu près 50 % des titres de propriété enregistrés sont au nom de femmes.

25. En raison de la crise alimentaire de 2007 et 2008, la demande accrue de nourriture et le besoin de sécurité alimentaire, associés à une demande croissante de biocarburants et d'autres produits de base, ont encouragé les investisseurs étrangers et nationaux à acquérir de grandes superficies de terres dans les pays en développement. Au cours des 10 dernières années seulement, des millions d'hectares ont été cédés de cette manière. Cette tendance a des conséquences graves pour les communautés locales, en particulier pour les femmes rurales qui souvent,

contrairement aux hommes, ne possèdent pas de titres de propriété officiels et sont moins bien placées pour entrer en négociation avec les pouvoirs publics ou avec les investisseurs sur les éventuelles transactions foncières qui nuisent à leurs communautés et compromettent leurs moyens de subsistance.

26. Les femmes rurales ont la première responsabilité quant à l'approvisionnement du ménage en eau et en énergie. Des enquêtes menées dans 45 pays en développement montrent que ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont chargés de la collecte d'eau des ménages (76 %). Le temps et l'effort qui doivent être consacrés à cette corvée réduisent les possibilités d'accès des femmes à une éducation, à un emploi décent et à une participation politique et perpétue le transfert de la pauvreté et de la marginalisation de génération en génération. Dans 12 % des ménages, c'est aux enfants qu'incombe la responsabilité de la collecte d'eau, les filles de moins de 15 ans étant deux fois plus susceptibles d'assumer cette tâche que les garçons du même âge¹². Pourtant, la prise de décision et la gestion des infrastructures d'adduction d'eau excluent souvent les femmes et l'égalité entre les sexes n'est généralement pas prise en compte dans le contexte de la gestion des eaux. ONU-femmes est récemment devenue membre officiel d'ONU-Eau : elle est en train de mettre en avant les aspects qui touchent à l'égalité entre les sexes et la voix des femmes dans les débats politiques relatifs à l'eau, de promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les processus de gouvernance et de prise de décision liés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques, à la prestation des services et au financement de l'approvisionnement en eau, d'encourager le dialogue politique en faveur de l'accès universel à l'eau dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et de plaider pour la collecte et l'analyse des données pertinentes ventilées par sexe.

27. Avec l'appui d'ONU-Femmes et du Gouvernement indien, le Barefoot College of India a aidé des femmes de 28 pays à devenir pionnières dans la création de solutions énergétiques de remplacement pour leur village isolé en assurant une formation en matière d'installation, de réparation et d'entretien de systèmes d'éclairage à l'énergie solaire. La formation a permis à ces femmes d'équiper les foyers de leur village d'unités d'éclairage solaire et de jouer un rôle essentiel dans l'entretien et la reproduction de la technologie solaire au sein de leurs communautés. Grâce à la formation assurée par le collège, les femmes ont construit près de 10 000 systèmes d'éclairage à l'énergie solaire dans des villages reculés du monde et empêché la combustion de plusieurs milliers de litres de diesel et de kérosène susceptibles de polluer l'air intérieur et extérieur et de créer des émissions de gaz à effet de serre.

28. L'accès aux services financiers favorise le développement économique et peut aider considérablement à réduire la pauvreté dans les zones rurales. Toutefois, l'accès aux services de crédit, d'épargne, d'assurance et de transfert des salaires est limité en général dans les zones rurales à cause surtout de l'insuffisance des infrastructures, des risques élevés et de la dispersion de l'activité économique. De plus, le manque de moyens, tant au niveau de l'offre que de la demande, notamment l'insuffisance du nombre de produits adaptés aux besoins ruraux et des compétences financières, rend l'accès aux services financiers encore plus limité en milieu rural.

¹² Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, *Rapport 2010 sur les progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau* (Genève, 2010).

29. Beaucoup de petits agriculteurs vivent dans des zones reculées où les services financiers sont pratiquement inexistantes et où les risques liés à la production sont élevés. Les femmes sont souvent moins bien placées pour accéder aux services financiers à cause d'un certain nombre de conditions et de difficultés, notamment pour fournir des gages, étant donné que les droits fonciers et de propriété et les pratiques culturelles existantes sont discriminatoires à l'égard des femmes lorsqu'il s'agit des terres et des autres ressources productives.

30. La dernière crise financière a rendu l'accès au crédit encore plus difficile, mais de nouveaux produits, souvent obtenus grâce aux nouvelles technologies, ont été introduits sur le marché et ont commencé à atteindre une population non encore desservie, en particulier dans les zones rurales. Les nouvelles technologies qui permettent d'effectuer des paiements électroniques et des opérations bancaires sans le recours à une banque aident à réduire les coûts de transaction et à surmonter les barrières de la distance et des infrastructures. Le succès des services de transferts monétaire et de microfinancement par téléphonie mobile tels que M-PESA au Kenya ou GCASH aux Philippines ne concerne que deux exemples parmi les bonnes pratiques qui ont assuré un meilleur accès aux services financiers à des personnes qui étaient auparavant mal desservies.

31. La Banque mondiale, avec l'appui de la Fondation Bill et Melinda Gates, a créé la Base de données Global Findex pour aider à déterminer, dans 148 pays, la manière dont les femmes et les hommes, y compris les habitants pauvres et ruraux, économisent, empruntent, font un paiement et gèrent le risque. Selon les résultats de la recherche effectuée dans ce contexte, plus de 1,3 milliard de femmes dans le monde, dont la majorité vit dans les pays en développement, sont exclues du système financier formel. À l'échelle mondiale, 47 % des femmes et 55 % des hommes détiennent un compte dans une institution financière officielle. L'écart entre les sexes s'approfondit lorsqu'il s'agit des pays en développement (37 % de femmes par rapport à 46 % des hommes) et augmente encore plus si l'on ne compte que les adultes vivant avec moins de 2 dollars par jour, les femmes de ce groupe ayant 28 % moins de chance d'avoir un compte officiel que les hommes. Sur le plan régional, il semble que l'écart est plus profond en Asie du Sud où 41 % des hommes déclarent avoir un compte par rapport à 25 % des femmes seulement, ces pourcentages étant de 27 % et 22 % pour les hommes et les femmes, respectivement, en Afrique subsaharienne et de 23 % et 13 % dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord¹³.

32. Il reste des difficultés à surmonter pour améliorer l'inclusion financière dans les zones rurales, mais des progrès considérables ont aussi été réalisés à cet égard. Les initiatives d'investissement dans des programmes de renforcement de la capacité financière visant à améliorer les compétences des personnes rurales et à leur donner la confiance nécessaire pour gérer leurs finances de manière efficace sont devenues plus courantes et la présence d'un ensemble de données beaucoup plus riches et beaucoup plus détaillées sur l'évolution de la situation du secteur financier dans le monde entier est en train de contribuer à mieux informer les décideurs et les parties prenantes.

¹³ Asli Demirguc-Kunt, Leora Klapper et Dorothe Singer, Financial inclusion and legal discrimination against women: evidence from developing countries, Policy Research Working Paper no 6416 (Washington, Banque mondiale, 2013).

33. Plusieurs États Membres ont mis en œuvre des initiatives et des projets consacrés à la promotion de l'inclusion financière des femmes et des hommes ruraux. Au Brésil notamment, grâce au programme national de crédit agricole, les femmes et les hommes ruraux possédant de petits terrains peuvent accéder à des solutions de financement préférentiel pour acheter une propriété rurale. En Bosnie-Herzégovine, en Colombie, en El Salvador, au Mexique et au Paraguay, un crédit spécial est mis à la disposition des femmes rurales dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir le développement des zones rurales.

C. Emploi, travail décent et protection sociale

34. Dans sa résolution 66/129, l'Assemblée générale a appelé à garantir l'égalité d'accès à un emploi productif et à un travail décent, aux services sociaux et à des mesures de protection et de sécurité sociales appropriées et intégrer de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes rurales dans toutes les stratégies internationales et nationales de développement et d'élimination de la pauvreté. La Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, adoptée en 2011 à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, a fait un grand pas en avant en reconnaissant, en appréciant et en protégeant les travailleurs domestiques, qui sont en grande majorité des femmes et des filles venant des zones rurales. La Convention avait été ratifiée par 7 pays au 5 juin 2013 et entrera en vigueur en septembre 2013.

35. L'emploi dans le secteur agricole et ailleurs est essentiel au développement rural, à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation économique des femmes rurales. Cependant, l'emploi décent et productif demeure difficile dans les zones rurales qui sont généralement caractérisées par des marchés du travail plutôt non structurés, par la prévalence de l'exercice de plus d'un métier et du travail irrégulier, par la fragmentation de la main-d'œuvre et par l'asymétrie des informations. Les conditions de travail en milieu rural sont souvent médiocres et l'accès à une protection sociale y est limité. La législation du travail n'est souvent pas appliquée et les travailleurs ruraux sont les moins organisés et les moins protégés. De plus, le dialogue social est très faible en général¹⁴. Souvent dans ce contexte, les seules solutions qui restent aux femmes rurales sont le travail non rémunéré et le travail précaire d'ouvrières agricoles.

36. La création de possibilités d'emploi décent dans les deux secteurs agricole et non agricole qui assure aux femmes rurales un revenu équitable, la sécurité sur le lieu du travail, la protection sociale et les conditions propices à son épanouissement personnel est essentielle à la lutte contre la pauvreté et la faim et, plus généralement, à la réalisation d'un développement rural durable.

37. Parmi les travailleurs agricoles, les femmes sont surreprésentées dans le groupe de la main-d'œuvre non qualifiée et sont souvent embauchées sans contrat de travail officiel et à titre temporaire ou saisonnier¹⁵. Malgré le fait que les femmes représentent environ 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement, l'agriculture, à elle seule, ne peut pas réduire la pauvreté rurale¹⁶.

¹⁴ FAO, *Decent Rural Employment for Food Security: A Case for Action* (Rome, 2012).

¹⁵ Rapport sur les droits des femmes et le droit à l'alimentation soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (A/HRC/22/50).

¹⁶ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011: Le rôle des femmes dans l'agriculture: Combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement* (Rome, 2011).

L'emploi non agricole permettrait aux ménages de diversifier leurs sources de revenu et de se prémunir contre les chocs économiques et environnementaux qui risquent de compromettre la production agricole.

38. De nombreuses initiatives des pouvoirs publics s'attachent à améliorer le potentiel de production des femmes rurales et à diversifier leurs sources de revenu en assurant une formation axée sur le commerce et le développement d'entreprises. Le Paraguay notamment encourage des initiatives visant à renforcer l'entrepreneuriat parmi les femmes. Lancé au départ avec 1 500 femmes, le projet devrait faire participer 3 000 femmes d'ici à la fin de novembre 2013. La Colombie a investi environ 8 258 millions de pesos entre 2011 et 2013 dans l'appui d'activités d'entrepreneuriat dont 3600 femmes ont bénéficié. En Turquie, le Ministère de la famille et des politiques sociales, le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage et le syndicat des chambres d'agriculture ont signé un protocole de coopération en 2012 pour former des femmes rurales en matière d'activité agricole, d'égalité des sexes, de violence à l'égard des femmes, de droits et de libertés individuels et pour renforcer la coopération entre les institutions.

39. En Espagne, l'Institut de la femme est en train de mettre en œuvre des initiatives qui permettent aux femmes rurales d'accéder davantage aux technologies de l'information et des communications et de mieux utiliser ces technologies, en particulier comme moyen de promouvoir le tourisme rural et les produits locaux, et de créer des réseaux et d'échanger des données d'expériences et de bonnes pratiques. En outre, l'Institut s'attache à améliorer les chances d'emploi et l'intégration sociale des femmes rurales qui ont des difficultés à trouver du travail.

40. Le programme de développement rural pour 2007-2013 de la Pologne a appuyé l'échange de connaissances et de bonnes pratiques et la formation professionnelle des femmes et des hommes employés dans le secteur de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que la diversification pour favoriser le passage à des activités non agricoles, et la création et le développement de microentreprises.

41. Le Gouvernement chypriote a facilité l'emploi de personnes n'exerçant pas d'activité économique et de chômeurs qui se battent pour s'introduire sur le marché du travail et y rester grâce à une initiative dans laquelle les entreprises participantes signent un contrat de 14 mois qui subventionne 65 % du coût du travail de la personne employée. Afin d'encourager les citoyens des zones rurales à chercher un emploi, une subvention est accordée pour couvrir les coûts de transport. À ce jour, 330 contrats ont été signés, dont 22 % avec des femmes vivant en milieu rural.

42. Grâce à l'Equality for Women Measure, l'Irlande offre un renforcement des aptitudes sociales, un enseignement et une formation pour permettre aux femmes rurales et urbaines de s'introduire ou de se réintroduire sur le marché du travail; parallèlement, une formation sur les femmes et l'entrepreneuriat est dispensée dans tout le pays pour encourager davantage de femmes à créer leur propre entreprise et de faire mieux reconnaître les Irlandaises chefs d'entreprise. De la même manière, le Botswana est en train d'appuyer les femmes chefs d'entreprises dans les foires commerciales internationales afin de les aider à commercialiser leurs produits.

43. Au Népal, grâce à un projet consacré à la sécurité alimentaire des travailleuses migrantes, ONU-Femmes et le FIDA se sont attaqués à la question de la réintégration des travailleuses migrantes en utilisant les transferts de façon productive et en créant de nouveaux moyens de subsistance. Le projet a été mis en

œuvre dans trois districts népalais et 736 travailleuses migrantes et leurs familles ont directement tiré profit de la formation dispensée en matière de développement de l'esprit d'entreprise, alors que 1500 travailleuses rentrées au pays et leurs familles ont bénéficié d'une orientation sur la migration en toute sécurité.

D. Travail non rémunéré

44. Dans sa résolution 66/129, l'Assemblée générale a appelé à investir dans les infrastructures et les technologies permettant d'épargner du temps et de la main-d'œuvre, afin d'alléger la charge que représentent les tâches ménagères pour les femmes et les filles, et à tenir compte du travail non rémunéré des femmes dans les statistiques officielles.

45. Les femmes rurales investissent beaucoup de temps dans des activités non rémunérées liées à la production et au traitement des aliments, à la collecte de l'eau et du carburant et à la prestation de soins aux enfants et aux personnes âgées. Une grande part de ces activités demeure non officielle, exercée habituellement au sein de la famille, non rémunérée, très peu reconnue et sous-estimée. Le temps investi par les femmes et les filles dans les tâches familiales leur réduit la possibilité de participer à la main-d'œuvre, d'entreprendre une activité économique ou d'aller à l'école. De plus, le lourd fardeau des tâches familiales non rémunérées réduit le temps que la femme rurale pourrait consacrer à l'agriculture et à d'autres activités lucratives, ce qui se répercute sur la consommation, l'investissement et l'épargne. Étant donné que le manque de temps, conséquence du travail ménager et familial non payé, est l'un des principaux facteurs qui empêchent les femmes d'accéder à un emploi rémunéré dans les zones rurales, l'investissement dans les infrastructures et les technologies permettant d'épargner du temps et de la main-d'œuvre est essentiel à l'autonomisation économique des femmes rurales.

46. Ces considérations sont particulièrement importantes dans le contexte actuel de diminution des ressources en eau et en combustible liée à la déforestation, à la désertification et au changement climatique qui sont en train d'accroître le nombre estimé de personnes risquant de manquer d'eau et d'énergie. Selon les statistiques, en Afrique subsaharienne, 42 % des ménages ruraux seulement vivent à 15 minutes d'une source d'eau potable, par rapport à 74 % des ménages urbains¹⁷. En moyenne, c'est une femme adulte qui puise et transporte l'eau chez elle dans 63 % des ménages ruraux en Afrique subsaharienne, passant environ une heure par jour pour accomplir cette tâche, comme c'est le cas au Bénin¹⁷.

47. En apportant des améliorations aux services d'infrastructure, surtout dans les secteurs de l'eau et de l'électricité et en utilisant diverses technologies énergétiques durables et d'autres techniques novatrices, y compris des cuisinières améliorées, des systèmes de collecte des eaux de pluie, des meules efficaces et d'autres matériel de traitement des aliments, on peut réduire le temps passé par les femmes à exécuter des tâches domestiques et à dispenser des soins. Au Pakistan, il a été constaté que la présence de sources d'eau à proximité des habitations était directement associée à une augmentation du temps de travail sur le marché. En Afrique du Sud, l'électrification rurale a augmenté d'environ 9 % la participation des femmes à la

¹⁷ *The World's Women 2010: Trends and Statistics* (publication des Nations Unies, n° de vente E.10.XVII.11).

main-d'œuvre; au Bangladesh, elle a abouti à un accroissement du temps de loisir des femmes¹⁸. Le projet Solar Sisters en Afrique subsaharienne encourage les femmes à créer des entreprises en leur fournissant un équipement de démarrage qui leur permet d'exploiter, d'entretenir et de vendre des systèmes fonctionnant à l'énergie solaire, y compris des lampes, au sein de leur communauté. Cette initiative leur permet non seulement de doubler le revenu de leur ménage, mais aussi de contribuer à en réduire les dépenses d'environ 30 % lorsque l'énergie solaire remplace le kérosène. Au Bénin, le projet Solar Market Garden du Solar Electric Light Fund utilise l'irrigation goutte à goutte à l'énergie solaire pour aider les agricultrices dans les régions reculées et arides à cultiver pendant la saison sèche. Grâce à cette technique qui a fait ses preuves en termes d'efficacité et d'économie de main-d'œuvre, l'eau s'égoutte lentement vers les racines de la plante et le fertilisant est appliqué de façon simple et uniforme, ce qui permet aux agriculteurs de réaliser un plus grand rendement sur des surfaces plus étendues et avec moins d'eau et de main-d'œuvre.

48. Au Mozambique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a mis en œuvre le programme d'intégration de l'environnement et d'adaptation au changement climatique en collaboration avec la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le PAM. Le programme a permis d'installer des systèmes d'énergie renouvelable pour l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation et l'alimentation en électricité dans sept communautés. Il a permis également d'améliorer les compétences des membres des communautés grâce à une formation dans divers domaines, y compris l'entretien des systèmes d'énergie renouvelable installés. Les énergies renouvelables et l'eau potable fournies à ces communautés ont transformé la vie des femmes en atténuant le fardeau de la collecte d'eau insalubre et en augmentant les possibilités de création de revenus et de poursuite d'autres activités. Les résultats positifs obtenus ont encouragé le Gouvernement mozambicain et le fonds national pour l'énergie à reproduire les bonnes pratiques du programme et à lancer l'initiative dans d'autres communautés rurales.

49. Bien souvent, le travail non rémunéré effectué par les femmes et les filles n'est pas reconnu et passe inaperçu dans le calcul de l'économie des pays, car il n'est pas pris en compte dans les enquêtes sur la population active ou dans les chiffres du produit intérieur brut. Par conséquent, l'effet réel de la charge de travail des femmes et des filles n'apparaît pas dans les données informant les décideurs. Néanmoins, les études portant sur l'emploi du temps constituent une source inestimable de données sur les rôles distincts joués par les hommes et les femmes ruraux et fournissent des conseils pratiques aux décideurs. Au Brésil, pour la première fois, une enquête pilote sur l'emploi du temps a été menée dans le but de recueillir des données qui servent à informer les décideurs et à promouvoir le dialogue avec la société civile. En Colombie, en reconnaissance de la nécessité de mettre en évidence le travail non rémunéré effectué par les femmes urbaines et rurales, une loi visant à incorporer le travail non rémunéré dans le système de comptabilité nationale a été adoptée. De plus, avec l'appui de plusieurs institutions, notamment l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour

¹⁸ Banque mondiale, *World Development Report 2012: Gender Equality and Development* (Rapport sur le développement dans le monde : Égalité des genres et développement) (Washington, 2011).

la population, ONU-Femmes et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, divers pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont conçu et réalisé des études sur l'emploi du temps¹⁹. Une série d'indicateurs est en train d'être essayée en Afrique du Sud et en Zambie pour mesurer les soins, y compris non rémunérés, et le soutien apportés dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida.

50. Afin de mieux comprendre le caractère extrêmement sexiste du travail effectué dans le secteur de l'approvisionnement en eau, l'Organisation internationale du Travail et ONU-Femmes sont en train d'effectuer une étude sur les dimensions discriminatoires et informelles de la chaîne de l'eau. Cette étude, qui doit permettre de faire ressortir le travail non reconnu effectué gratuitement par les femmes dans le secteur de l'eau, comporte des études de cas dans trois pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. L'étude devrait appuyer les campagnes de promotion correspondantes menées au cours de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau et dans le cadre d'autres processus d'élaboration des politiques.

51. En 2012, ONU-Femmes s'est associée à d'autres institutions des Nations Unies et à plusieurs organisations de la société civile en tant que partenaire dans l'Alliance mondiale pour des cuisinières propres. Ayant pour but d'améliorer les moyens de subsistance, d'autonomiser les femmes et de protéger l'environnement, cette initiative aide à propager l'usage de cuisinières propres et de sources de combustible durables compte tenu du fait que l'utilisation excessive de cuisinières inefficaces et des rares ressources de la biomasse alourdit le fardeau des femmes et des filles, surtout dans les zones rurales. Lancée en 2010, l'Alliance mondiale aspire à atteindre l'objectif de 100 millions de ménages adoptant des modes de cuisson propres d'ici à 2020.

E. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

52. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012*, produit conjointement par la FAO, le FIDA et le PAM, présente de nouvelles estimations de la sous-alimentation, calculées suivant une méthode révisée et améliorée. D'après ces nouvelles estimations, la lutte contre la faim menée ces vingt dernières années a donné de meilleurs résultats que ce que l'on pensait. Cependant, l'éradication de la faim demeure un enjeu mondial majeur. Selon les dernières estimations de la FAO, environ 868 millions de personnes dans le monde sont sous-alimentées en terme d'apport énergétique; environ 26 % des enfants du monde sont rachitiques et deux milliards de personnes souffrent d'une ou de plusieurs carences en micronutriments. Selon les données nationales disponibles, en moyenne, les enfants vivant en milieu rural sont moins nourris que ceux qui habitent en milieu urbain. Et selon des données compilées récemment par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, dans 82 des 95 pays en développement disposant de données, la prévalence de l'insuffisance pondérale est plus élevée dans les zones rurales²⁰.

53. Dans les pays en développement, les femmes et les hommes ruraux contribuent différemment à la sécurité alimentaire de leur ménage et de leur communauté. Les femmes s'occupent d'habitude de la culture et de la préparation de la plupart de

¹⁹ Rapport du groupe de travail des statistiques ventilées par sexe de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Accessible à l'adresse www.eclac.org/publicaciones/xml/5/44745/LCL3378i.pdf.

l'alimentation consommée et de l'élevage de petit bétail, tandis que les hommes cultivent en plein champ des produits destinés au marché. Mais bien que les femmes soient les principales productrices des aliments dans de nombreux pays en développement, les structures juridiques et sociales inadéquates ou discriminatoires et les normes culturelles les empêchent de posséder des terres et d'obtenir l'accès aux ressources productives ou aux services de vulgarisation agricole pour pouvoir contribuer pleinement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est clair que si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient accroître de 20 à 30 % le rendement de leur exploitation, et accroître en conséquence la production agricole totale des pays en développement de 2,5 à 4 %, réduisant ainsi de 12 à 17 % le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde²¹.

54. De nombreuses initiatives nationales et internationales prises dans le domaine de la nutrition reconnaissent l'importance fondamentale des premiers 1000 jours de la vie d'un enfant, les dégâts causés par la sous-alimentation au développement de l'enfant pendant cette période étant irréversibles. La reconnaissance accrue des rôles des hommes et des femmes dans le système alimentaire a permis de constater que la maîtrise par la femme des ressources et des revenus avait des incidences positives directes sur la santé, la nutrition et l'éducation des enfants, de même que sur la santé et l'état nutritionnel de la femme²¹.

55. En veillant à bien nourrir les enfants d'âge scolaire, on amplifie les gains réalisés dans les 1000 jours fondamentaux allant de la conception à l'âge de deux ans. Les programmes d'alimentation scolaire contribuent non seulement à briser le cycle de la faim, mais ils encouragent aussi les pauvres ménages à envoyer leurs enfants à l'école. Au cours des 45 dernières années, le PAM a soutenu des programmes d'alimentation scolaire dans le monde entier; en 2012 seulement, il a fourni des repas à 24,7 millions d'enfants dans les écoles de 60 pays²².

56. Dans le contexte actuel de croissance rapide de la population, la demande de produits alimentaires de base est en train d'augmenter. L'accroissement de la production alimentaire devrait aller de pair avec la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui sont soumis à de fortes pressions à cause de la surexploitation et de la dégradation. Des changements dans les réserves de ressources naturelles, dus à la diminution de ces ressources ou au changement climatique, risquent de compromettre gravement la sécurité alimentaire en réduisant encore la capacité des femmes de produire, de récolter et de préparer des produits alimentaires. Pour que le développement agricole durable aboutisse à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il faut que les femmes y participent de manière active. Pour que l'agriculture soit durable et productive, il faut que les zones rurales disposent des infrastructures de base et de technologies peu coûteuses et que les petits agriculteurs, femmes et hommes, aient un accès égal aux biens productifs et utilisent les ressources naturelles de façon durable, y compris les services énergétiques modernes et viables et les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

²⁰ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (2012).

²¹ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (2010-2011).

²² PAM, *Deux minutes pour mieux connaître: les repas scolaires*, fiche d'information (2013).
Accessible à l'adresse <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/communications/wfp257539.pdf>.

57. La FAO, ONU-Femmes et le PAM sont en train de collaborer au Liberia dans le cadre du programme conjoint Nations Unies/Gouvernement libérien consacré à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. ONU-Femmes appuie le renforcement de la capacité des groupes de femmes agricultrices en matière d'organisation et de développement des entreprises. La FAO et le PAM dispensent une formation en matière de marketing, de traitement des aliments et de nutrition et fournissent des intrants agricoles et des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre. Les coopératives de femmes qui obtiennent de très bons résultats sont alors mises en contact avec le projet « Achats au service du progrès » du PAM pour vendre leurs produits.

58. Le document final adopté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable souligne qu'il faut redynamiser les secteurs de l'agriculture et du développement rural, notamment dans les pays en développement, d'une manière durable sur les plans économique, social et environnemental. Dans un contexte de dégradation croissante des ressources naturelles, les préoccupations au sujet des ressources et des pratiques agricoles viables doivent être prises en compte. Le recours à des pratiques vertes dans les petites exploitations agricoles atténue certains problèmes environnementaux et accroît la production de 54 % et 179 %²³. Beaucoup de projets dirigés par des femmes et réalisés dans diverses régions du monde comportent des éléments environnementaux importants : au Kenya et au Zimbabwe, les agricultrices sont en train de protéger et de cultiver des plantes indigènes et médicinales, d'élever des populations d'abeilles dans des zones arides et d'apprendre à les entretenir tout en produisant des arbres et du miel pour la vente. Aux Fidji, les agricultrices sont en train d'appliquer des méthodes de culture écologiques avec l'appui du Gouvernement. Au Bénin, des méthodes d'ostréculture écologiquement viables ont été adoptées localement par les femmes dans l'objectif de reboiser les rives des lagunes pour assurer des moyens d'existence aux collectivités locales.

IV. Conclusions et recommandations

59. Les femmes rurales restent défavorisées sur les plans social et économique, en raison de leur accès limité aux ressources et au potentiel économique, de leur exclusion des sphères de décision et de participation politique et de la charge disproportionnée de travail non rémunéré qu'elles assument. Il est vrai que le rôle important joué par les femmes rurales dans le développement économique des communautés rurales est reconnu, mais il importe de prendre de nouvelles mesures pour s'attaquer aux facteurs qui créent les inégalités entre les femmes et les hommes ruraux et entre les femmes rurales et les femmes urbaines. Il faut que les contributions que les femmes rurales apportent aux économies locales et nationales, à l'agriculture et à l'élevage, au pastoralisme, à la pêche et à la subsistance des foyers soient pleinement reconnues et appréciées à leur juste valeur, du fait qu'elles constituent une condition préalable à l'autonomisation sociale et économique des femmes, ainsi qu'à la réalisation d'une croissance économique inclusive et durable en général.

²³ ONU-Femmes, *The Future Women Want: A Vision of Sustainable Development for All* (L'avenir souhaité par les femmes: une vision du développement durable pour tous) (2012).

60. Les États Membres et les entités des Nations Unies ont pris des mesures pour améliorer la situation des femmes et des filles en milieu rural en leur facilitant l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la formation, à la participation sociale, à des postes de responsabilité, aux services locaux, aux ressources productives, aux droits fonciers et aux technologies. Ils ont également pris des mesures visant à reconnaître le fardeau que fait peser sur les femmes la charge des tâches familiales non rémunérées. Malgré les progrès considérables réalisés dans l'amélioration de la situation des femmes rurales, la majorité d'entre elles vivent encore dans des conditions difficiles. De plus, les problèmes auxquelles ces femmes sont confrontées ont été aggravés par l'effet combiné des crises économiques et financières, de la volatilité des cours de l'énergie et des denrées alimentaires, du changement climatique, des transactions foncières de grande envergure, du manque d'investissement dans le développement agricole et rural et des changements démographiques.

61. D'importants progrès ont été accomplis dans de nombreux pays quant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne en particulier la réduction de la pauvreté, l'accès à des sources d'eau de meilleure qualité et l'accès à l'enseignement primaire. Néanmoins, à quelques exceptions près, les femmes rurales ont les résultats les plus médiocres dans la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, par rapport aux femmes vivant en milieu urbain et aux hommes ruraux et urbains.

62. Les États Membres sont encouragés à suivre les recommandations suivantes, présentées pour examen à l'Assemblée générale, pour améliorer la situation des femmes dans les zones rurales :

a) Renforcer la mise en œuvre de tous les engagements déjà pris en ce qui concerne le développement rural et l'autonomisation des femmes rurales et leurs droits, en particulier les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

b) Renforcer les cadres d'action visant à privilégier le développement rural et agricole tout en incorporant la dimension de l'égalité entre les sexes dans les politiques rurales, agricoles et de développement;

c) Effectuer des réformes législatives et administratives pour assurer aux femmes rurales un accès égal aux ressources économiques, y compris les terres et autres biens;

d) Appuyer les petites exploitantes agricoles, notamment les ménages dirigés par une femme pratiquant l'agriculture de subsistance, en leur facilitant l'accès à des services de vulgarisation et de crédit, à des intrants agricoles, à l'assainissement des eaux et à l'irrigation, au marché et aux technologies novatrices;

e) Prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la gouvernance des ressources naturelles, tirer parti de la participation et de l'influence des femmes dans la gestion de l'utilisation durable des ressources naturelles et rendre les gouvernements, la société civile et les partenaires de développement mieux à même de comprendre et de régler les problèmes d'égalité des sexes dans la gestion et la gouvernance des ressources naturelles;

f) Assurer et améliorer l'accès égal à des possibilités d'emploi décent dans les secteurs agricole et non agricole en appuyant et en encourageant l'emploi dans les petites entreprises, les entreprises sociales durables et les coopératives; et prendre des mesures concrètes pour améliorer les compétences, la productivité et la chance d'obtenir un emploi des femmes rurales grâce à l'enseignement et à la formation technique, agricole et professionnelle;

g) Réduire la charge de travail non rémunéré des femmes rurales en appuyant l'amélioration de l'accès aux infrastructures, aux services et à des technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre;

h) Apprécier à sa juste valeur et promouvoir l'importance du rôle que jouent les femmes rurales, notamment les femmes autochtones, dans la protection, la conservation et l'exploitation durable des cultures traditionnelles et de la biodiversité pour les générations actuelles et futures, en tant que contribution essentielle à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;

i) Renforcer les capacités des bureaux de statistiques nationaux et des autres institutions pertinentes afin qu'ils puissent recueillir, analyser et diffuser des données ventilées par sexe, notamment sur l'emploi du temps, ainsi que des statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les zones rurales, qui serviront de base aux décideurs et aux parties prenantes pertinents pour l'élaboration des mesures et des stratégies destinées à ces zones;

j) Faire en sorte que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable tiennent compte de l'autonomisation des femmes rurales.